Usager présentant les critères de rétablissement

(Voir procédure « Levée des mesures pour les usagers confirmés COVID-19 »)

Chirurgie / sismothérapie (ECT) en zone froide

Usager ne présentant <u>PAS</u> les **critères de rétablissement**(Voir procédure « Levée des mesures pour les

usagers confirmés COVID-19 »)

- Chirurgie : en zone chaude.
- Sismothérapie (ECT) si traitement ne peut être reporté : en salle d'opération en zone chaude.

Pour les usagers ayant fait la COVID-19 :

- <u>Depuis > 3 mois</u> OU qui sont immunosupprimés (INESSS, 2020) : dépistage COVID à faire avant l'intervention.
- <u>Depuis < 3 mois</u>, <u>asymptomatique</u> et qui ne sont pas immunosupprimés (INESSS, 2020) : aucun dépistage COVID avant l'intervention.
- Un usager <u>symptomatique</u> ayant eu la <u>COVID-19 > 2 mois</u> doit être dépisté et isolé. Référez-vous à l'arbre décisionnel « Cas suspecté de COVID-19 ».